



■ **Décision n°2022-608**
Domaine et patrimoine

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 060-216001743-20221215-DCRG221215002-AU

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite autoriser « SDC Victor Hugo C/O LID » à occuper la salle municipale Voltaire pour la réalisation de ses assemblées générales, en fonction des disponibilités le 24 novembre 2022.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention avec « SDC Victor Hugo C/O LID », sise 17 rue Pont Laverdure à Beauvais (60000), représentée par son Président, Monsieur Geoffrey DURIEZ pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition le 24 novembre 2022 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité en fonction du planning des salles déjà défini et d'appliquer les tarifs votés, chaque année, par le conseil municipal.

Article 4 : d'imputer la recette correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE *15/12/2022*

Transmission aux services de l'Etat *15/12/2022*

Publication numérique sur le site de la Ville : *26/12/2022*

Notification *15/12/2022*.....

Affiché le *26/12/2022*.....

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 8 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

